



L'Institut de Promotion des Techniques, de l'Ingénierie et du Conseil a été créé en 1985 à l'initiative de la Fédération CINOV. IPTIC est identifié comme l'organisme de formation des entreprises de la branche du conseil, de l'ingénierie et du numérique. IPTIC intervient pour prendre en compte les besoins de formation techniques, réglementaires, transversaux afin d'anticiper les évolutions des métiers de la branche.

IPTIC propose une démarche, tant individuelle que collective pour développer le capital humain des entreprises, véritable levier de performance et de compétitivité. Nous répondons à la demande de la profession en mettant en œuvre trois démarches parallèles :

- Un catalogue de formation professionnelle continue réunissant les principaux cursus adaptés à l'évolution des métiers de notre secteur.
- Une offre de formation permettant l'adaptation de tout dispositif individuel ou sur-mesure.
- Une offre de formation qualifiante : Partenaire CQP du FAFIEC.

IPTIC élabore des formations professionnalisantes et opérationnelles permettant aux entreprises de capitaliser des ressources performantes :

- Une équipe pédagogique composée d'experts disposant d'une expérience de plusieurs années et d'un savoir-faire opérationnel.
- Une veille des techniques et réglementations de la branche, permettant une anticipation des besoins de compétences et une proximité des mises en œuvre de cursus adaptés.
- Une ingénierie pédagogique et financière en recherche permanente de solutions pour la concrétisation de vos projets de formation.

À vos côtés, IPTIC s'engage à vous accompagner tout au long de la mise en œuvre de vos actions.

Notre vocation est d'établir des cursus de formation permettant à chaque entreprise, quelle que soit sa taille et son métier, de développer des compétences créatrices de richesse.

## CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Avantages du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) :

- Certificat Professionnel homologué au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- Certification reconnue par l'ensemble de la profession.
- Un programme de formation sur-mesure élaboré par des professionnels du secteur.
- Développer une relation de confiance et de mutualisation des compétences dans le cadre de l'alternance pour aboutir à un emploi pérenne.
- Favoriser des évolutions de carrière pour fidéliser les salariés en poste et valoriser leur savoir-faire.

## PUBLIC

Junior souhaitant favoriser son insertion professionnelle via un contrat de professionnalisation. Ils doivent être titulaires :

- D'un diplôme ou d'un titre de niveau II (bac + 3 ou 4), issus d'un cursus en géographie, informatique (développement informatique, Web Mapping, Web SIG), urbanisme ou préparant aux métiers de géomètre ou de géologue.

Ou

- Du titre professionnel technicien supérieur en géomatique de niveau III (bac + 2).

**Avantages :** Le Contrat de Professionnalisation permet d'acquérir une qualification reconnue tout en étant rémunéré, d'être formé et guidé par un tuteur, afin d'acquérir de l'expérience professionnelle.

Personne disposant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans :

- En géographie ou informatique (développement informatique, Web Mapping, Web SIG) ou urbanisme ou préparant aux métiers de géomètre ou de géologue ou autres métiers de l'environnement et du territoire.

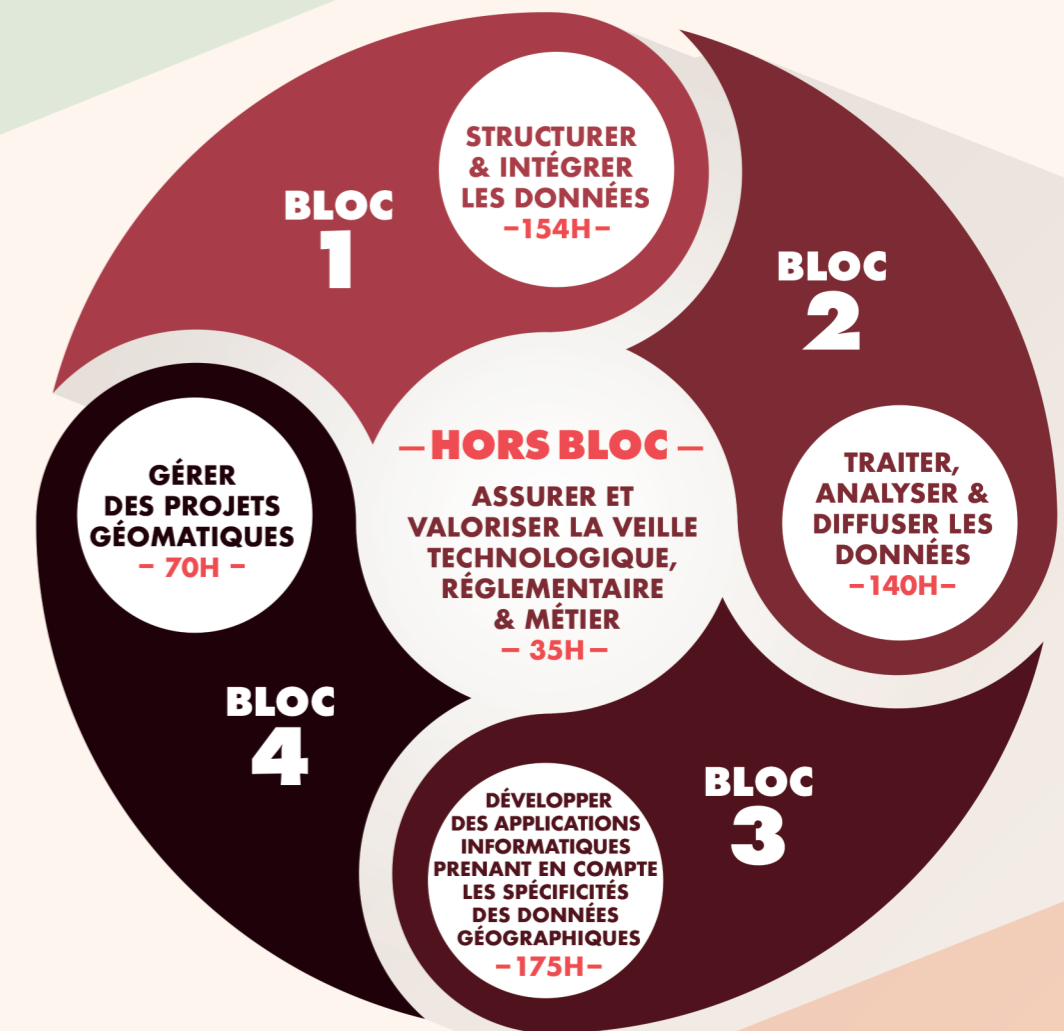
**Avantages :**

- Parcours modulaire pouvant être réalisé par bloc de compétences, capitalisable sur 5 ans.
- Financements mobilisables : CPF (code CPF pour un financement FAFIEC : 205 341), Période de Professionnalisation, Plan de Formation, VAE...
- Développement des compétences et sécurisation du parcours professionnel.

# GÉOMATICIEN !

## DÉCOUVREZ LA FORMATION CQP

### CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE



**POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ VITE**

**Richard LEVOUIN**

Chef de Projet Formations Qualifiantes

**01 44 30 81 53 - rlevouin@iptic.fr**